

Fonctionnant 24 heures sur 24, le CHRS a pour objectif la mise en œuvre des moyens humains et matériels devant permettre à chaque usager de réaliser son projet socio-professionnel.

Nous tenons compte de chaque personne dans sa diversité et avons une vision de l'Homme dans sa globalité. Ceci se traduit par un accompagnement personnalisé qui s'appuie sur des actions individuelles ou collectives.

Un des aspects fondamentaux du Centre est le travail, volet important de l'insertion. Celui-ci est effectué dans un premier temps dans un des ateliers de l'établissement (maraichage, élevage, bois de chauffage) en même temps qu'une recherche active d'une formation ou d'un emploi pérenne.

Formalités d'admission

Les procédures d'admission :

Après réception du **dossier d'admission rempli**, nous demandons à chaque personne de venir au Foyer pour une **visite de pré-admission**. Celle-ci visite l'établissement, le règlement lui est présenté et expliqué ainsi que les différentes prestations qu'elle pourra trouver.

A l'issue de cette première rencontre, la personne pourra **confirmer sa demande d'admission par écrit**.

Chaque semaine, une **commission** étudie les demandes et valide ou non les admissions. Une date d'admission est proposée sous huit jours. En cas de refus, la personne est orientée vers un autre dispositif.

Le premier mois de présence sera **un mois d'observation réciproque**. A l'issue de celui-ci, une évaluation permettra au résident de préciser les objectifs de son projet.

CHRS

les Tertres Noirs



CHRS "Les Tertres Noirs"
1 rue du Rachapt - 35500 Vitré.
Tél. 02.99.75.32.59



Ouvert en janvier 1980, les personnes reçues dans l'établissement sont celles définies par la loi du 29 juillet 1998, dite "Loi contre les exclusions".

"Les résidents sont des personnes ou des familles qui connaissent de graves difficultés, notamment économiques, familiales, de logement, de santé ou d'insertion en vue de les aider à accéder ou à recouvrer leur autonomie".

L'organisation du CHRS

Dès son admission, le résident est accompagné par un **Animateur référent**. Avec lui seront élaborés **les projets personnalisés** dont l'objectif final est la réinsertion sociale et professionnelle.

Le référent accompagne et informe la personne dans

- l'ouverture de ses droits
- la mise à jour administrative (instruction RSA,...)
- la gestion budgétaire
- la santé
- le projet professionnel
- le rapprochement familial
- la gestion des loisirs

Dans l'attente d'un emploi ou d'une formation, la personne participe, à raison de 80 heures par mois aux Ateliers d'Adaptation à la Vie Active.

Le règlement de fonctionnement du CHRS

Ce règlement implique certaines exigences vis à vis des personnes :

- Le respect du règlement intérieur
- La prise en charge de sa santé (si besoin)
- La mise en place d'un accompagnement social et professionnel
- La gestion budgétaire avec son référent
- La participation aux Ateliers d'Adaptation à la Vie Active ainsi qu'aux ateliers pédagogiques
- La participation à la vie collective
- L'interdiction d'introduire et de consommer de l'alcool ou toutes formes de toxiques dans l'établissement, de rentrer au foyer en état d'ébriété

Capacités d'accueil 33 places en Insertion
+4 places d'urgence.

En Interne

chambres individuelles

- Sanitaires communs
- Salle de restauration
- Salle de détente avec télévision
- Salle d'activités
- Jardin

En Externe

logements extérieurs en partenariat avec HABITAT 35

- Sous locations
- Baux glissants
- Accompagnement social personnalisé



Rennes Vitré

